

florist.ch • Förliwiesenstrasse 4 • CH-8602 Wangen

Wangen, le 23 octobre 2024

Questions actuelles sur la protection de la santé en rapport avec les pesticides

Plusieurs médias ont fait état d'un cas dans lequel une fillette est tombée gravement malade puis est décédée à cause des pesticides. Cette problématique est-elle connue de florist.ch?

Pour commencer, cette affaire est triste et nous souhaitons beaucoup de courage à la famille.

Ce cas nous a été rapporté ces derniers jours après qu'un journal français en a d'abord fait état et que la RTS (Radio Télévision Suisse) a mené l'enquête.

Que pense florist.ch de cette affaire?

D'après nos informations, la personne concernée n'était pas fleuriste dans un magasin de fleurs, mais travaillait chez un importateur de fleurs. La contamination a vraisemblablement eu lieu il y a 10 ans. Depuis, les prescriptions en matière de pesticides ont été renforcées au niveau européen.

florist.ch a-t-elle connaissance de cas de maladies dues à une exposition aux pesticides chez des fleuristes?

Nous n'avons connaissance d'aucun cas dans lequel des fleuristes travaillant dans un magasin de fleurs ont été malades.

Quelles sont les recommandations ou prescriptions en matière de protection du travail à ce sujet? Comment leur application est-elle contrôlée?

En tant qu'association professionnelle, nous ne pouvons édicter de prescriptions et pouvons seulement faire des recommandations.

Le sujet de la protection cutanée/protection contre les produits phytosanitaires nous préoccupe depuis des années. Dès 2012, nous avons donc développé une fiche en collaboration avec la Haute École des sciences appliquées de Zurich (ZHAW). Cette fiche se trouve à la disposition de nos membres.

Depuis 2019, nous proposons aux membres de notre association une solution de branche en matière de sécurité au travail. Celle-ci inclut également la sensibilisation à la gestion des substances dangereuses en milieu professionnel (pesticides). Nous sommes en train de réviser ces recommandations en matière de sécurité au travail. Nous compléterons, à cette occasion, les recommandations consacrées aux pesticides sur la base des découvertes les plus récentes.

Nous sensibilisons régulièrement nos membres à ce sujet, les informons que les fleurs coupées peuvent contenir des pesticides et leur indiquons comment gérer ce problème de manière adéquate.

À la suite de ce cas concret, nous avons, une fois de plus, informé nos membres des principales mesures sur notre site Web et dans la newsletter du secteur. En outre, nous avons à nouveau envoyé la fiche aux écoles professionnelles et aux écoles de la formation professionnelle supérieure.

En août 2024, une nouvelle ordonnance sur la formation pour l'apprentissage de fleuriste CFC et AFP est entrée en vigueur. Les apprenties et apprentis y sont désormais sensibilisés au sujet des pesticides. L'ordonnance contient également des recommandations sur les façons de se protéger d'éventuelles

maladies professionnelles, dues notamment aux produits phytosanitaires. Les écoles professionnelles ont reçu la fiche avec les mesures de protection.

Par ailleurs, nous promovons le sujet de la durabilité dans le secteur de la fleuristerie. À cette fin, nous avons créé une communauté de fleuristes intéressés par ce sujet et les avons formés à cette thématique au cours des derniers mois. Nous en informerons l'opinion publique dans les prochaines semaines.

Quelles sont les recommandations concrètes?

Les trois principales règles à adopter pour une bonne protection de la santé sont les suivantes: bien se laver les mains, ne pas presser les fleurs contre ses vêtements et ne pas se toucher le visage lors de la manipulation d'un bouquet. Des recommandations détaillées sont disponibles dans une fiche que les membres de l'association peuvent se procurer gratuitement.

Quel est le niveau de risque pour la santé?

D'après les connaissances actuelles, le risque pour la santé est minime et peut être réduit davantage en respectant les mesures de protection. Il s'agit de mesures de précautions recommandées par des hygiénistes du travail. Sans ces mesures de protection, les personnes peuvent potentiellement être exposées au-delà des normes en vigueur. Rien n'indique toutefois que la situation présente des risques directs pour la santé. Cependant, les magasins doivent faire preuve de prudence lorsque leur personnel est en contact avec des fleurs non emballées.